



50% de réduction d'impôts

Etre solidaire

L'association **Quercy Pays de Serres** a pour vocation de garantir à tous, sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy, l'accès aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi et de la formation.

Créé en 2011, notre service **Dynamique Emplois** s'inscrit dans la droite ligne de l'économie solidaire et du respect des personnes qui sont nos valeurs premières.

Embaucher une personne par l'intermédiaire de **Dynamique Emplois**, c'est lui offrir une nouvelle place dans la vie professionnelle et sociale locale.

Vous servir

Dynamique Emplois recrute un public local aux compétences larges, de façon à répondre immédiatement à vos demandes, que vous soyez collectivités, entreprises, associations, particuliers, pour des durées allant de quelques heures à plusieurs semaines.

Par la simplicité d'utilisation de nos services et votre participation à l'économie locale, nous sommes tous acteurs du développement de notre territoire.

adhésion & tarifs

Renseignez-vous !

Une seule adhésion à notre association valable 12 mois. Cesu préfinancé accepté. 50% déductible d'impôts selon législation en vigueur. Tarifs nous consulter.

vosre contact

Claire Basso-Guichard

Coordinatrice
claire.guichard-aqps@orange.fr
Tél : 05 63 94 65 13

Dynamique Emplois

Association Quercy Pays de Serres

Agrément d'Etat N03011 A 082 5 011

12, rue du Millial - 82110 Lauzerte - Tél : 05 63 94 65 13



Des services à domicile
sans formalités,
en toute sérénité.



Association Loi 1901 - Organisme d'Intérêt Général



Vous avez besoin d'aide. Vous souhaitez alléger votre quotidien, pour quelques heures, pour une tâche précise, ou une mission régulière.

Simplifiez-vous la vie !

Appelez-nous, nous nous occupons du reste.

Dynamique Emplois vous apporte la solution immédiate. Vous fournissez le matériel, nous mettons à votre disposition la personne qu'il vous faut, près de chez vous, pour vous ou votre famille.

Nos engagements

Dynamique Emplois est une Association Intermédiaire agréée par l'Etat. Une conseillère est à votre écoute. Avec elle, vous vous organisez en toute sérénité.

La conseillère :

- ▶ **Vous informe** sur la souplesse de nos contrats de mises à disposition de personnel et sur les avantages fiscaux dont vous pouvez bénéficier en faisant appel à nos services.
- ▶ **Vous garantit** la compétence du personnel mis à votre disposition et assure votre tranquillité d'esprit, par le choix du salarié qu'elle accompagne. Une évaluation de satisfaction est faite dès le 1er jour de travail.
- ▶ **Vous simplifie** la vie. Vous signez un contrat de mise à disposition, la mission peut commencer, **Dynamique Emplois** se charge des formalités.
- ▶ Pour vous, zéro démarche, zéro formalité !
- ▶ Vous n'avez pas d'engagement de durée avec nous.
- ▶ Notre tarif inclut tous les frais.

Contactez-nous sans attendre !



Sérénité • Simplicité • Services

Plus de
35 000 heures de
travail effectuées
par nos salariés sur
tout le territoire du
Quercy Pays de
Serres

Nos prestations

Dynamique Emplois recrute du personnel de proximité et le met à votre disposition pour des missions occasionnelles ou régulières, tous les jours de la semaine.

▶ Vous seconder auprès de votre famille

Garde d'enfants de plus de 3 ans. Accompagnement de l'école à la maison. Aide aux devoirs.

▶ Vous aider à la maison et au jardin

Ménage. Repassage. Nettoyage de vitres. Lessivage de murs. Nettoyage de grenier. Aide en cuisine et aux courses. Petits travaux de bricolage. Entretien de terrasse. Coupe et rangement de bois. Ramassage de feuilles. Tonte de pelouse. Arrosage et entretien de massifs. Soins et garde d'animaux à votre domicile.

- 1 Appelez-nous, nous vous rencontrons pour estimer le travail demandé et la personne recherchée.
- 2 Nous sélectionnons et vous présentons la personne retenue.
- 3 **Dynamique Emplois** est l'employeur, vous signez simplement un contrat de mise à disposition, avant le début de la mission.
- 4 Nous réalisons une évaluation de satisfaction en cours de mission.
- 5 Nous payons le salarié sur la base de la feuille de présence signée par vous et le salarié. Vous nous réglez la facture de prestations.